



Lundi 11 octobre 2021

Compte-rendu

1

Ce webinaire consacré à la place de **l'agriculture dans les projets territoriaux de Développement Durable** a été organisé par les partenaires du réseau Teddif, afin d'aider les collectivités à découvrir des acteurs franciliens qui peuvent les aider et les accompagner dans leurs projets.

C'était l'occasion de partager **enjeux** et **initiatives franciliennes** dans les différents domaines d'actions pour relever le défi du maintien et du développement de l'agriculture en Ile-de-France et de découvrir des outils à la disposition des territoires.

Organisateurs



Teddif est un réseau copiloté par l'Ademe IdF, l'AREC-IPR, le Cerema IdF, le Conseil Régional IdF et la DRIEAT qui a pour objectif de faciliter la transition écologique et énergétique des territoires d'Ile-de-France, avec pour fil rouge les 17 Objectifs de Développement Durable. Il diffuse des informations, réalise des travaux d'investigation, organise des temps de partage d'expériences et de pratiques pour accompagner les collectivités dans leurs projets de Développement Durable, accompagnement complémentaire à l'offre de chacun des partenaires.

L'organisation d'évènements est aussi l'occasion de faire se rencontrer des acteurs qui peuvent contribuer aux projets de transition écologique. Voir aussi www.teddif.org



Programme

14h- 14h30 Séquence Enjeux : Regards croisés sur la place de l'agriculture dans les projets territoriaux de transition écologique

Avec les interventions de *Sophie Dedieu, AREC, Clément Garnier, Chambre d'Agriculture d'IdF, Chloé Barbet, Conseil régional IdF, Yves Guy, DRIAAF et Philippe Moinat, Ademe*

14h30- 16h30 Séquence Initiatives : Présentation et échanges autour d'une sélection d'initiatives franciliennes permettant d'illustrer le rôle que peuvent jouer les collectivités

Préservation de l'activité agricole et Installation agricole

Installations agricoles de proximité : quels rôles pour les collectivités ? *Muriel Le Loarer, Safer IdF*

ZPNAF et accompagnement des acteurs *Dorian Spaak, Terre et Cité*

La ferme de l'envol, *Isabelle Ciekanski, CA Cœur d'Essonne et Laurent Thuvignon, les Champs des Possibles*

Contribuer à une production alimentaire locale

Introduction de productions locales et bio dans les cantines scolaires *Bénédicte Rebeyrotte, GAB IdF*

Projet Alimentaire Sud Yvelines, *Hélène Lagarde Bergerie Nationale, Jean Mola, Rambouillet Territoire, Clément Garnier CA IdF*

Développement de projets d'agriculture urbaine

La démarche des Parisculteurs, *Jacques-Olivier BLED, Ville de Paris*

Une place pour l'élevage en ville, *Guillaume Leterrier, Les Bergers Urbains*

Outils et travaux en cours, *Lucile Dewulf, ARB et Alice Metayer Mathieu DRIEAT*

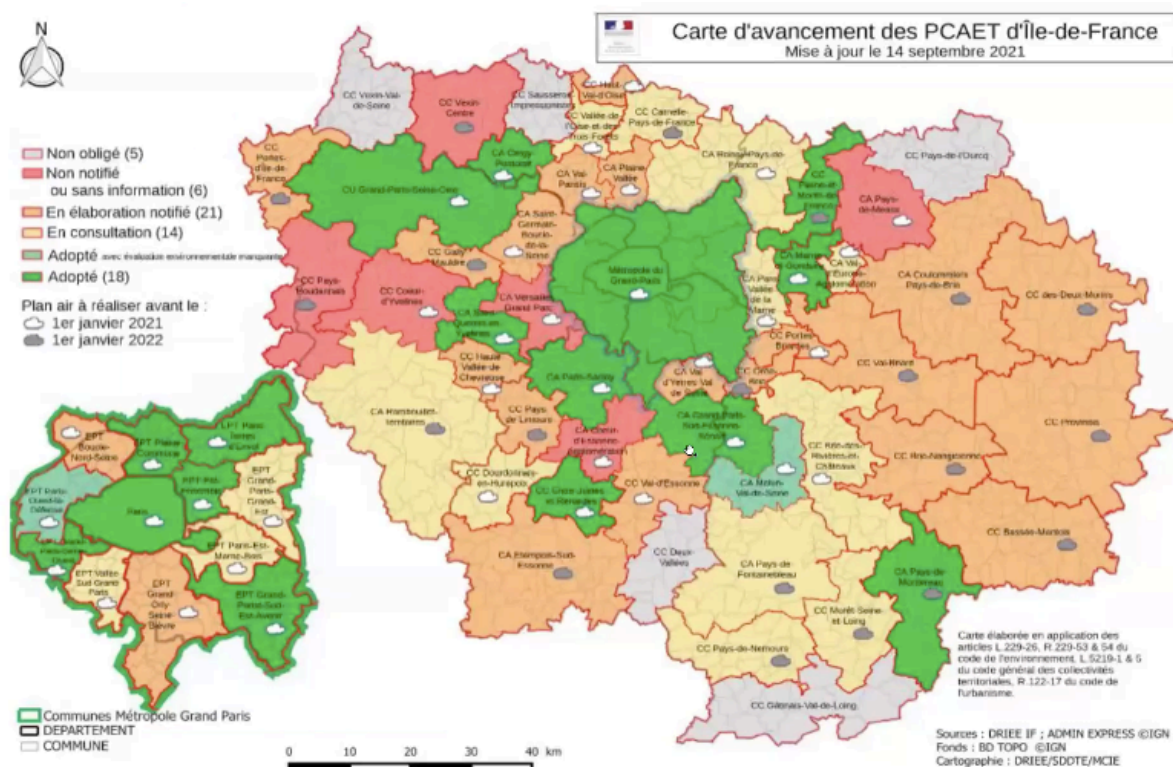
16h30 -17h Revue d'outils à la disposition des territoires

Mots de la fin

Animation : Isabelle Robinot-bertrand, Cerema Teddif

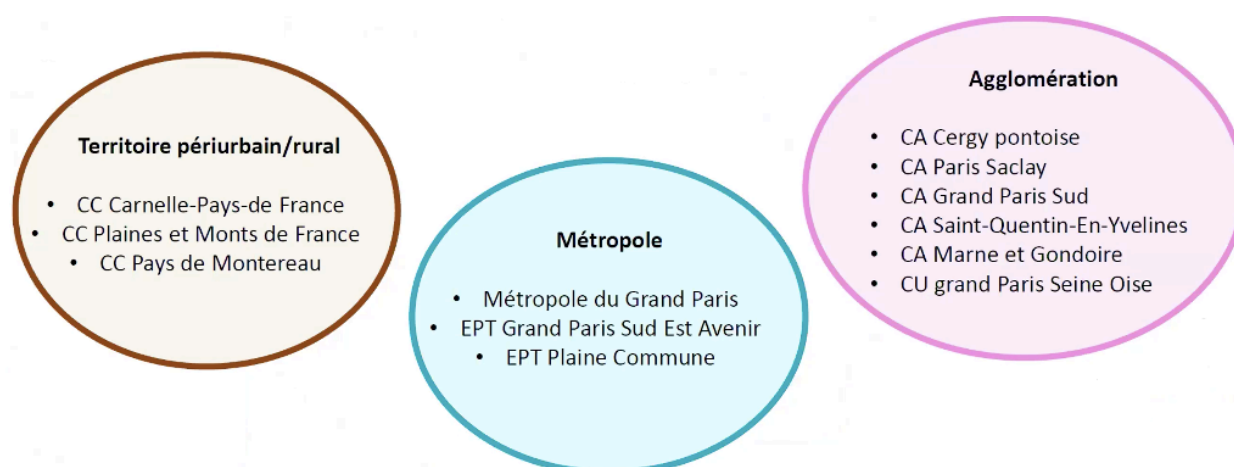
I- Séquence Enjeux : Regards croisés sur la place de l'agriculture dans les projets territoriaux de transition écologique

1.1. La place de l'agriculture dans les PCAET - Sophie Dedieu, AREC

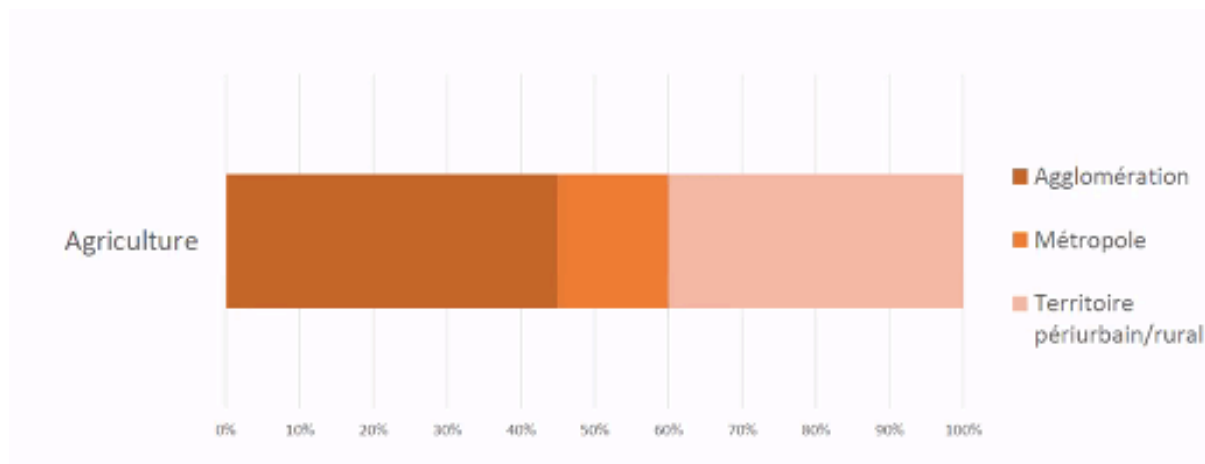


En région Ile-de-France, 59 collectivités sont dans l'obligation de réaliser un PCAET (dont 23 > 20.000 habitants). Parmi ces collectivités, 18 ont adopté leur PCAET, soit 31% des EPCI obligés et 14 sont en phase de consultation ce qui conduit à **54% de Plans climat en phase de mise en œuvre ou en phase très avancée**.

L'analyse a porté sur 12 PCAET qui représentent une diversité de types de territoires :



La majorité des territoires représentés sont des territoires périurbains/ruraux et agglomérations. Les territoires les plus éloignés traitent davantage des sujets liés aux pratiques agricoles, au respect de l'environnement, à la question de la diversité et au développement de filières locales d'économie circulaire.



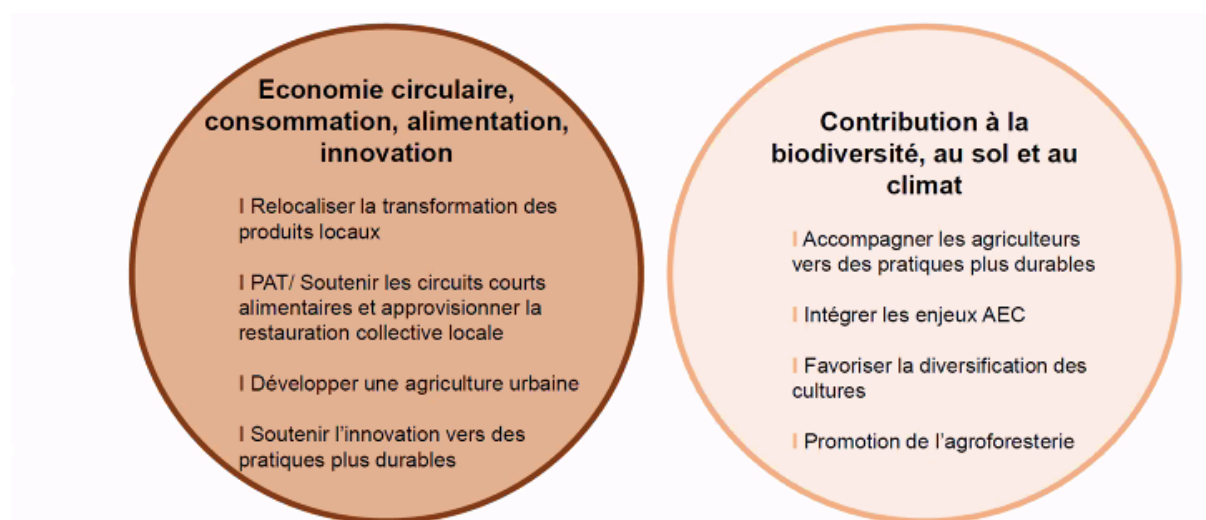
4

La Métropole et les EPT sont plus tournés vers les actions liées à l'agriculture urbaine.

Néanmoins, la **MGP souhaite établir un projet alimentaire territorial** qui a pour objectif une alimentation moins carbonée par l'intermédiaire d'une coopération avec les agriculteurs du bassin parisien et la reconstitution d'une ceinture maraîchère pour développer l'autonomie du territoire.

Les **12 PCAET** qui intègrent un volet agriculture, le traitent à travers 20 actions sur un total de 820 actions, soit **2,4% de l'ensemble**. Néanmoins, certaines actions sont conduites sous l'angle de l'alimentation et de la consommation bien qu'elles soient directement liées à l'agriculture, ex. consommation locale, favoriser les circuits courts alimentaires, etc.

Deux principaux enjeux complémentaires sont mis en avant en faveur de l'agriculture :



Sur les questions liées à la qualité de l'air on peut noter qu'il y a une volonté de diminuer les polluants atmosphériques par exemple par la mutualisation du transport et du stockage, en s'appuyant sur des outils pour faciliter les échanges entre agriculteurs, ou le développement de véhicules à faible émissions (logistique).

La **qualité des sols et leur préservation** représente un enjeu majeur au travers des questions de la séquestration carbone et de la modification des modes de culture des terres agricoles : sensibilisation au 0 phyto, diffusion de recommandations en faveur de la qualité de l'air auprès des agriculteurs, habitants, élus, etc. ; étude de l'impact des pratiques agricoles sur le stockage carbone, etc. afin de préserver au maximum les espaces naturels et agricoles restants.

Ces **actions sont majoritairement portées par les collectivités** qui ont pour mission la mise en œuvre directe, le suivi et l'animation territoriale de ces actions. Elles nécessitent néanmoins **une forte implication des acteurs en présence**.

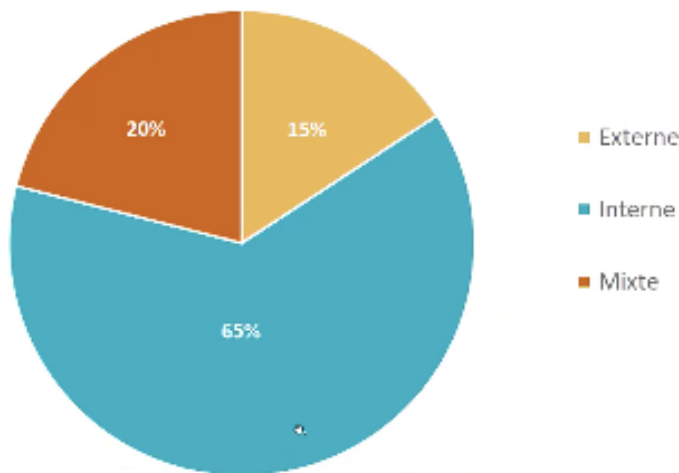


Figure 1 : Profil des acteurs en présence

A noter que ces enjeux **entrent en résonance directe avec la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette**. Les demandes des différents acteurs concernent d'une part des **conseils et appui technique pour accompagner le changement**, faciliter l'installation d'agriculteurs « TEE compatibles », organiser le partage d'expérience et valoriser les projets existants et d'autre part **un appui pour avoir accès aux financements** permettant une diversification des productions agricoles et des investissements d'ordre environnemental.

1.2 Chloé Bordet, Région Ile-de-France

La région a adopté en février 2020 son **plan régional pour une alimentation durable locale et solidaire** qui s'inscrit dans la continuité du précédent Pacte agricole et du Pacte rural. Les objectifs poursuivis portent sur le développement de l'économie circulaire, la relocalisation des produits locaux et des produits de transformation, le développement des circuits courts, l'approvisionnement local de la restauration collective, l'agriculture urbaine, etc.

La région accompagne par divers moyens l'ensemble des acteurs dans ces transitions, auprès

- du maillon de la **production** ;
- **des entreprises** (PME, TPE) par le biais d'un appel à projet dédié avec pour objectif de relocaliser les outils de transformation sur le territoire francilien et de restructurer des filières agricoles et agroalimentaires franciliennes

- **des territoires** qui émettent le souhait de s'engager, notamment à travers le dispositif de soutien à l'agriculture dans les **territoires péri-urbains** qui vise à accompagner les territoires qui sont dans une phase de réflexion mais également les territoires déjà engagés dans ces stratégies. Un travail est engagé également avec le **Réseau Rural Régional** qui vise à fédérer tous ces territoires et à les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets.

1.3. Clément Garnier, Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France

L'agriculture francilienne est concernée au premier plan par les **dérèglements climatiques** (ex. sécheresse, inondations) qui provoqueront une irrégularité des rendements de la production agricole et par voie de conséquence une hausse des prix des matières premières agricoles, ce qui représente une menace directe pour la survie des exploitations sur le territoire.

Pour que ces investissements soient rentabilisés sur le long terme ils nécessitent d'être accompagnés d'une **relocalisation des terres agricoles** sur le territoire. C'est ici que les collectivités ont un rôle à jouer.

Fin 2020 un « **pôle collectivité** » a été créé au sein de la Chambre régionale, composé de 4 animateurs territoriaux sur l'Ile-de-France qui assurent l'accompagnement des collectivités dans leur quotidien, en collaboration avec les 6 autres services techniques de la Chambre d'Agriculture. Sur chaque territoire intercommunal, au moins un agriculteur référent a été désigné pour être un relai d'information entre le monde agricole et les collectivités.

1.4. Yves Guy, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF)

Les collectivités ont un rôle très important à jouer dans leur fonction d'**acheteur** (alimenter les cantines, commande de biomatériaux, énergies renouvelables, etc.).

La **meilleure insertion de l'agriculture en ville** est un second levier à disposition des collectivités, au travers de leurs actions en matière de portage foncier et la sécurisation foncière, gestion des marchés forains, etc.

Pour faire face au réchauffement climatique la **préservation de la ressource en eau** est un enjeu majeur pour le maintien de l'agriculture locale (ex. eaux stockées/récupérées sur les surfaces imperméables, eaux issues de stations d'épuration, etc.)

Enfin, les agricultures de proximités peuvent permettre d'apporter des solutions concernant le **bilan énergétique** avec des **ressources d'énergies renouvelables** (ex. agrocarburants, flottes captives, etc.)

1.5. Philippe Moinat, Ademe

L'**Ademe a publié un livret** qui recense les capacités d'action des collectivités sur différentes thématiques ayant un lien direct ou indirect avec l'agriculture, illustré d'exemples de collectivités déjà engagées : « Aujourd'hui mon territoire » - Fiches actions : disponibles [ICI](#).

Ce livrable donne des recommandations aux collectivités pour engager leur territoire dans la transition écologique en portant une attention particulière à l'échelle de l'action à engager. Les

collectivités ont une **palette de rôles à jouer** en tant que facilitateur, animateur, coordinateur, planificateur et financeur.

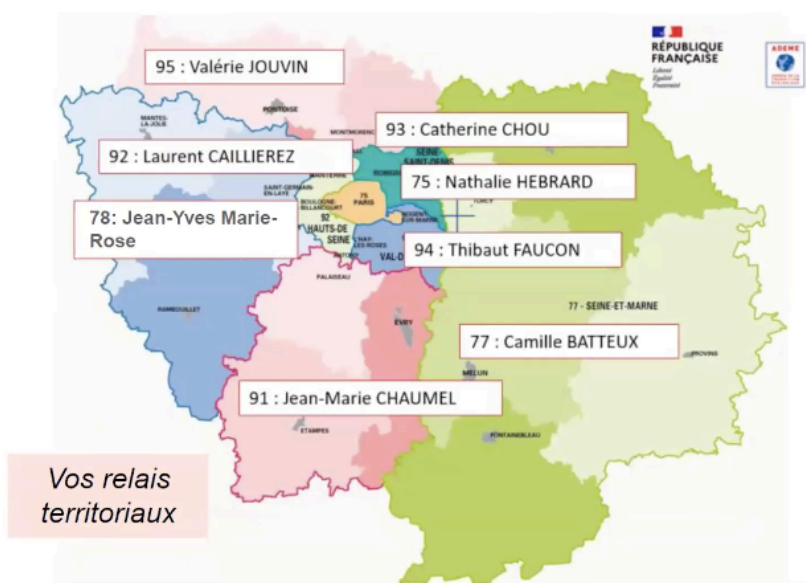
Les collectivités doivent ainsi mobiliser les acteurs et les parties prenantes au sujet, qu'elles doivent fédérer autour d'un récit territorial partagé et :

- **Agir sur l'alimentation**, en s'appuyant sur la restauration collective – Projet Alimentaire Territorial : des assiettes à moindre impact environnemental ; des produits de qualité en circuit court ; des actions contre le gaspillage.
- **Faciliter des projets territoriaux** : production d'EnR, méthanisation ; construction de filières locales agroalimentaires ; projets d'agriculture urbaine sociale et solidaire.
- **Agir sur le foncier**, faciliter l'installation d'agriculteurs : arrêt de l'artificialisation (PLU, SCOT) ; installation de maraîchage et autres productions.
- **Communiquer, animer** : promouvoir l'agroécologie ; rapprocher agriculteurs et habitants.

7

Les modes d'action de l'ADEME – *Aides et ressources* sont disponibles [ICI](#) et consultables dans le diaporama présenté

- AMI en cours sur l'Objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : plus d'information [ICI](#).
- AAP Économie circulaire en Ile-de-France (30/11/2021) qui comprend un volet alimentation durable : plus d'information [ICI](#).
- Des référents territoriaux sont également disponibles pour toute aide ou question.



II - Séquence Initiative : Présentation et échanges autour d'une sélection d'initiatives franciliennes permettant d'illustrer le rôle que peuvent jouer les collectivités

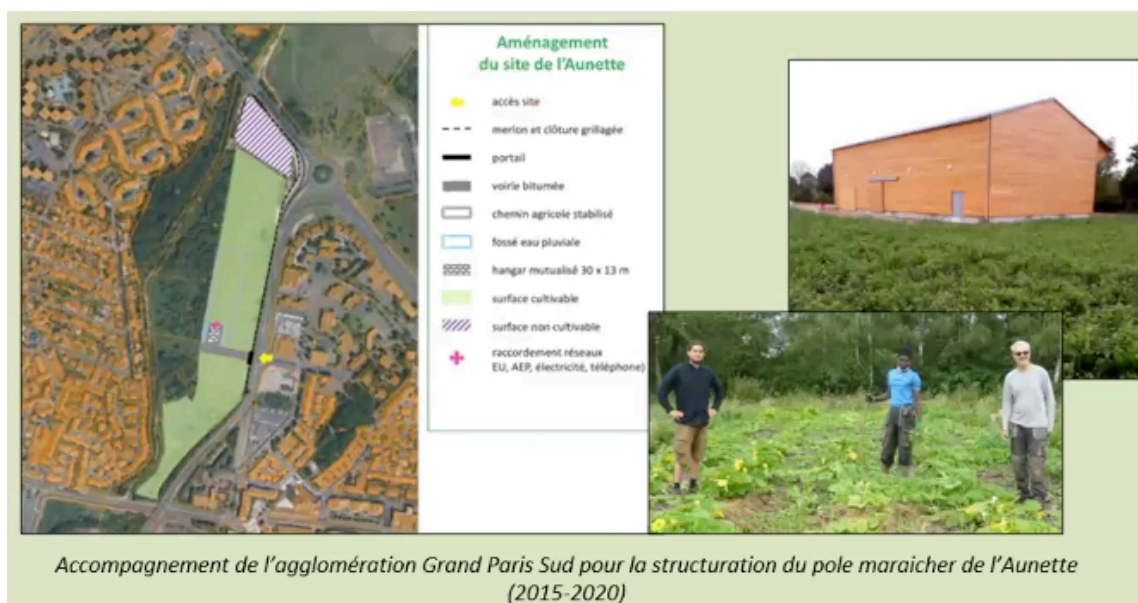
II-1. Préservation de l'activité agricole et Installation agricole :

II-1.1 Installations agricoles de proximité : quels rôles pour les collectivités ? Muriel Le Loarger, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Ile-de-France

La SAFER est une société anonyme qui assure des fonctions d'opérateur foncier au service des politiques publiques.

Elle a pour missions

- **d'accompagner les territoires dans leur transition agroécologique** (réalisation des diagnostics agricoles et des analyses fonctionnelles des espaces agricoles naturels et forestiers pour favoriser la prise en compte des espaces ouverts dans la planification territoriale, réalisation des études d'impact pour améliorer la prise en compte des enjeux agricoles) ;
- **d'assister les collectivités dans la création de périmètres de protection du foncier** (élaboration des études préalables à la création d'outils de protection du foncier agricole : zone Agricole Protégée (ZAP) ; Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) ; Zone de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ZPENAF)) ;
- **de sensibiliser les acteurs aux conditions du développement de l'agriculture périurbaine**, accompagner les projets des collectivités (conseil, identification de foncier, étude de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, recherche de porteurs de projet



La SAFER a édité en 2019 une **plaquette à destination des collectivités** pour les orienter dans leurs projets d'agriculture de proximité.

« **Installations agricoles de proximité : quels rôles pour les collectivités locales ?** » Téléchargez le guide pratique [ICI](#).

L'objectif de ce guide est de dresser les enjeux liés à la structuration d'un pôle agricole de proximité et accompagner la réflexion à l'émergence du projet. Il a été réalisé à la suite d'entretiens auprès de collectivités territoriales et d'agriculteurs de proximité franciliens. Il se compose de retours d'expérience pour comprendre comment s'articulent les attentes des territoires avec celles des porteurs de projet et de conseils pour éviter les écueils et se poser les bonnes questions

Pour les collectivités, l'intérêt est de découvrir des exemples franciliens inspirants, de solliciter les bons partenaires aux différents stades du projet mais aussi de pouvoir appréhender les coûts et les modèles économiques.



II-1.2 La Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière ZPNAF et l'accompagnement des acteurs Dorian Spaak, Terre & Cité

Terre et Cité a présenté l'exemple de la concertation engagée qui a conduit au Programme d'actions de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay primé au niveau national pas les lauriers de la Fondation de France en 2017. Dans ce cadre Terre et cité a été pilote ou copilote de **8 actions** :

A5 Capitaliser et diffuser les connaissances sur les fonctionnalités agricoles	C21 Développer des points de vente de produits locaux en contact avec le cluster
A8 Identifier les potentialités de développement de logement agricole (création, mutualisation de l'existant, etc.)	C22 Encourager l'approvisionnement des restaurations collectives
B10 Identifier et restaurer les espaces stratégiques pour les continuités naturelles en ZPNAF	C25 Encourager le recyclage de matière organique
C20 Accompagner le développement et la diversification des exploitations du territoire	C28 Structurer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire

Cela s'est traduit ainsi par exemple par un accompagnement des acteurs sur les difficultés rencontrées en matière de circulations et drainage agricole, une étude sur la possibilité de déployer un programme de logement social agricole et la confirmation de mobiliser la compensation agricole collective.

Terre et Cité intervient également auprès des agriculteurs dans le domaine de la mitigation au changement climatique (réduction des gaz à effet de serre) **sur la certification carbone** sur la base d'une étude de compensation carbone qui a été engagée.

Les bilans GES des fermes (financés par le projet LEADER et portés par AgroParisTech) accompagnés de la sortie récente (été 2021) de la méthodologie Grandes Cultures dans le cadre du Label Bas-Carbone cadrent les projets qui peuvent être financés ou non.

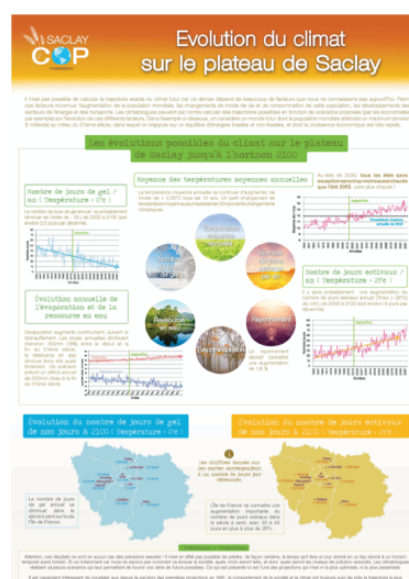
Retrouvez le document méthodologique [ICI](#). Deux dossiers d'agriculteurs ont été envoyés au ministère pour obtenir des crédits carbonés certifiés en grandes cultures.

Terre et Cité a **accompagné les agriculteurs dans la plantation d'arbres et de haies** sur le plateau de Saclay au travers du lancement d'études préliminaires, de recommandations paysagères, de la recherche de financements et de la participation aux comités de pilotage.

10

Terre et Cité est également **engagé dans le projet de recherche Climaleg** piloté par Nathalie de Noblet, pour qualifier les impacts probables du changement climatique sur les cultures locales.

Cette étude a permis aux agriculteurs de mieux comprendre les impacts directs du réchauffement climatique qu'ils commencent déjà à observer sur leurs cultures.



II-1.3. La ferme de l'envol Isabelle Ciekanski, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne

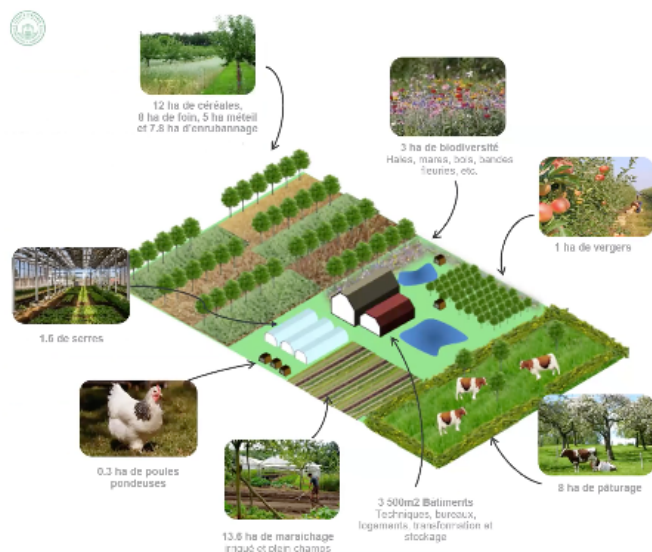
La CA Cœur d'Essonne a présenté le projet de reconversion de l'ancienne base aérienne 217 en en ferme de l'envol, ferme en polyculture-élevage opérée par un collectif d'agriculteurs.

En 2012, un contrat de redynamisation des sols a été signé entre le Val d'Orge et l'État.

La base a été cédée (par cession d'un euro symbolique) en 2015 à l'agglomération du Val d'Orge, qui s'est engagée à réaliser un programme agricole sur ces 75 ha.



L'objectif est de réaliser une ferme agroécologique inspirée de la permaculture.



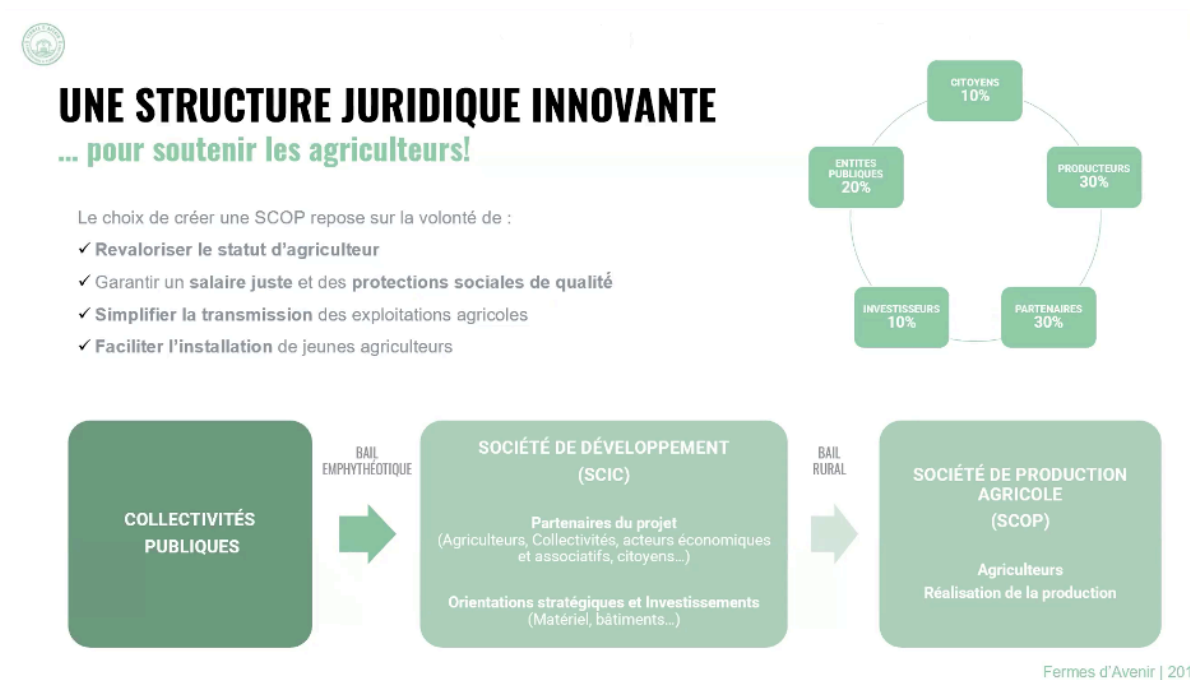
Suite à 2 ans d'étude (2017-2018), la ferme de l'envol est aujourd'hui entrée en fonction.

Elle présente plusieurs particularités : diversification des canaux de distribution, recherche de nouvelles techniques agricoles respectueuses de l'environnement, lieu de formation...

11

Différents acteurs complémentaires ont été associés pour ce faire : Communauté de communes Val d'Essonne, Cœur d'Essonne Agglomération, Air217 Société publique Cœur d'Essonne, l'Association Fermes d'Avenir, une équipe d'agriculteurs expérimentés et de nouveaux paysans, ainsi que des investisseurs qui ont souhaité s'engager dans cette dynamique économique et sociale.

La collectivité a mis en place une **structure juridique innovante sous forme de SCOP** pour soutenir les agriculteurs.



La ferme de l'envol a aussi un rôle de **plateforme de formation** en tant que lieu pour les agriculteurs de demain : système d'entrepreneuriat à l'essai, accueil de stagiaires BPREA, formations courtes, formations continues et formations longues.

II-1.4. Laurent Thuvignon, les Champs des Possibles

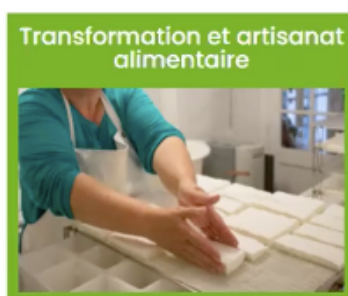
Les Champs des Possibles est une association qui a pour objectif d'aider à l'installation d'agriculteurs biologiques en Ile-de-France pour faire face au manque de production maraîchère.

Elle fonctionne comme une couveuse agricole et permet ainsi aux jeunes diplômés ou professionnels en reconversion de venir tester l'activité maraîchère avant de s'installer.

Si le test est concluant, il y a la possibilité (mais pas l'obligation) de rentrer en tant qu'entrepreneur salarié sur une CAE (coopérative d'activité et d'emploi) qui est la suite du couvé.

12

TROIS SECTEURS D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES



Pour plus d'information sur les Champs des Possibles, c'est [ICI](#).

II-2. Contribuer à une production alimentaire locale

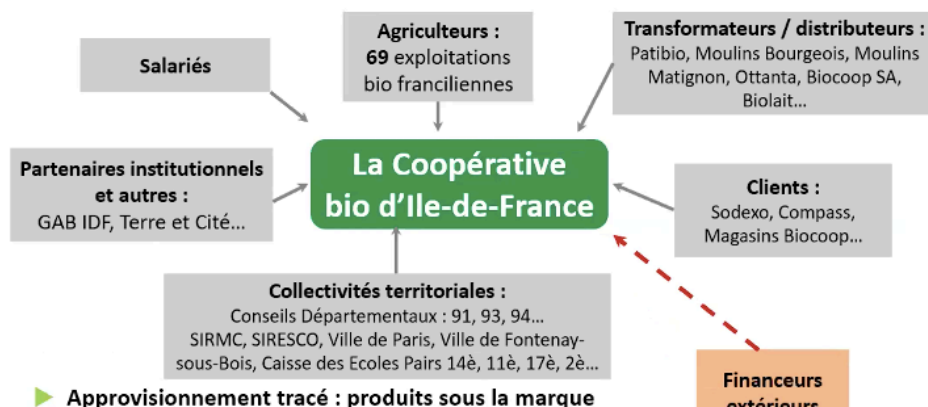
II-2.1. Introduction de productions locales et bio dans les cantines scolaires Bénédicte Rebeyrotte, Groupement des Agriculteurs biologiques d'Ile-de-France GAB IdF

Le GAB IdF accompagne le développement de l'agriculture biologique en IdF et a présenté le **projet de Varennes sur Seine, en Seine et Marne**, qui a concerné le retour de la restauration scolaire en régie et un approvisionnement biologique local.

Dans cette ville de 3500 habitants où étaient livrés 290 repas par jour par une société, il a été décidé en 2018 de **lancer un projet de cantine en AMAP** qui a donné lieu à une formation pratique sur l'offre bio locale, et des études de faisabilités à l'été 2020. Il a été préconisé à la commune de Varenne de s'approvisionner au maximum auprès de maraîchers qui ont été sélectionnés entre temps et qui sont en cours d'installation.



Une interface unique en direct des producteurs bio locaux



Depuis fin 2020 les équipes de restaurations ont été formées, des fiches recettes adaptées à la production locale de légume formalisées, et les menus planifiés en liens étroits avec les maraîchers. La régie directe a été effective à l'été 2021. A noter que le coût de matière première par repas s'élève à 1,80€ HT pour 1,75€ HT avant.

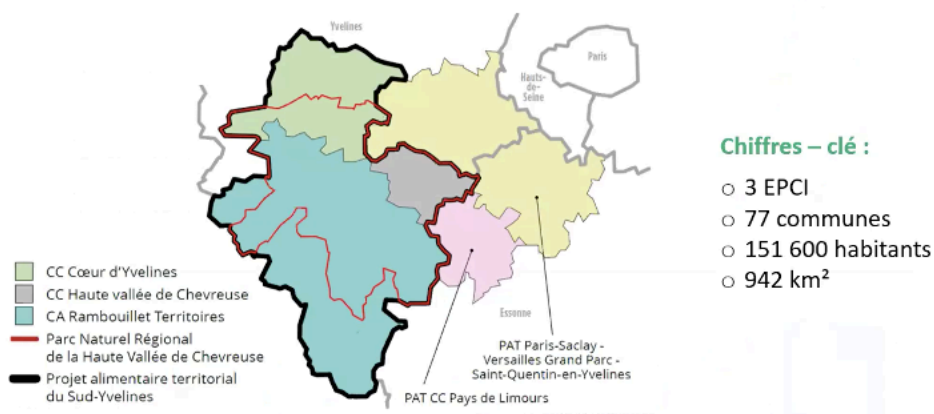
Parmi les **points de vigilance mis en avant pour produire des repas bio à coût abordable** ont été mis en avant la nécessité de raisonner en approvisionnement local « par cercles concentriques », de créer et maintenir des partenariats entre maraîchers et équipe de restauration et de bien prendre en compte les contraintes liées à l'installation.

Pour plus d'information sur le GAB IdF, c'est [ICI](#).

II-2.2. Projet Alimentaire territorial (PAT) Sud-Yvelines Hélène Lagarde & Jean-Armand Viel, Bergerie Nationale

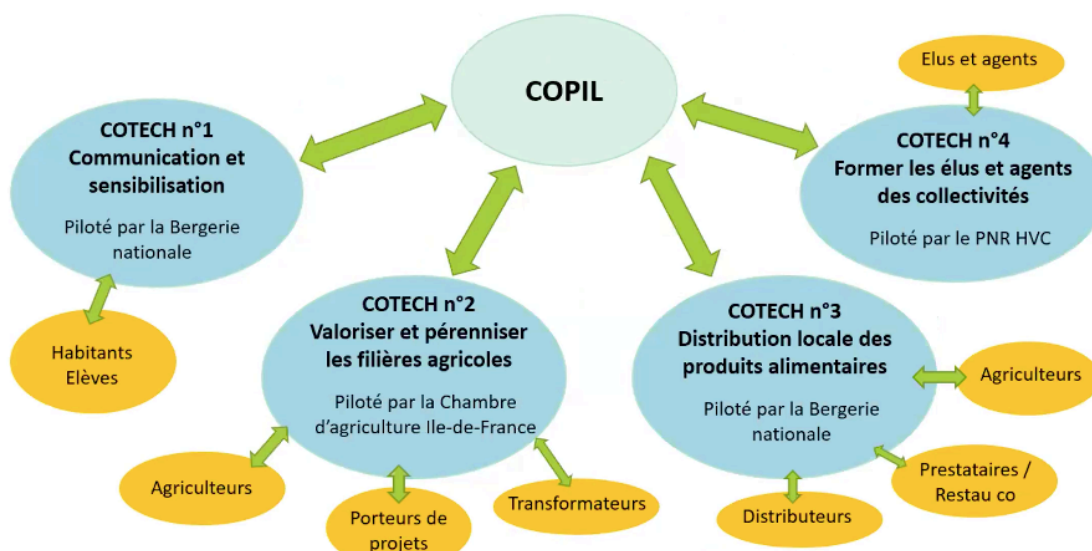
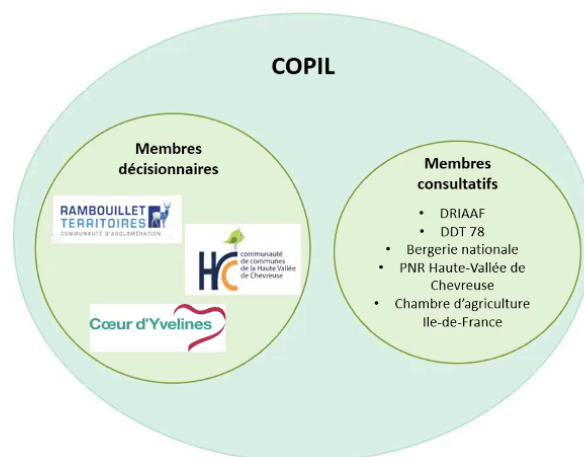
Les PAT sont des projets volontaires collectifs encadrés par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture de 2014.

Quelques éléments de présentation du PAT Sud-Yvelines



La construction du PAT multipartenarial s'est déroulée en deux grandes étapes :

- **Une phase de diagnostic de 2 ans (2018-2020)**, réalisée par la Bergerie Nationale et le PNR Haute Vallée de Chevreuse. Cette étape, outre l'analyse bibliographique s'est beaucoup reposée sur une vague d'enquêtes auprès des producteurs, auprès des consommateurs, entretiens avec les acteurs du système alimentaire et ateliers de concertation de tous les acteurs. Elle a permis l'émergence de problématiques des acteurs sur le territoire qui ont donné lieu à deux nouveaux ateliers de concertation : « idées d'action » (janvier 2020) et « fiches - action » (février 2020).
- **Une phase d'action** qui s'est traduite par la mise en place d'une charte de gouvernance validée en COPIL le 28 mai 2021 qui définit les modes de gouvernance et les grandes orientations du PAT pour les 3 ans à venir.



Pour plus d'information sur le PAT Sud-Yvelines, c'est [ICI](#).

II-2.3. Jean Mola, Rambouillet Territoire :

Rambouillet Territoire a engagé de **manière simultanée et complémentaire** l'élaboration de son PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et son PAT (Projet Alimentaire Territorial).

45% du territoire de Rambouillet Territoire étant à vocation agricole, il était évident d'intégrer le secteur agricole au plan d'action du PCAET. **L'agriculture et l'alimentation** sont les deux thématiques fortes du PAT qui prévoit pour

- l'agriculture : d'informer, sensibiliser, mettre en relation les agriculteurs et les citoyens, accompagner des projets

- l'alimentation : favoriser une alimentation de qualité et de proximité, réduire le gaspillage alimentaire, accompagner la mise en place de circuit court et de proximité, restauration collective (étude menée dans quelques semaines à l'échelle des 36 communes du territoire pour faire un diagnostic au sens large (public et privé) comprendre les attentes et mettre en place une restauration qui y réponde.

A noter que la **Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France est intégrée à la gouvernance de ce PAT** et anime le Comité Technique de la valorisation technique sur le territoire. Sa participation aux différents comités techniques a permis s'assurer une transversalité entre les différents sujets et de créer une **vraie dynamique territoriale**, une fluidification de la mise en place d'actions par cette approche multipartenariale.

15

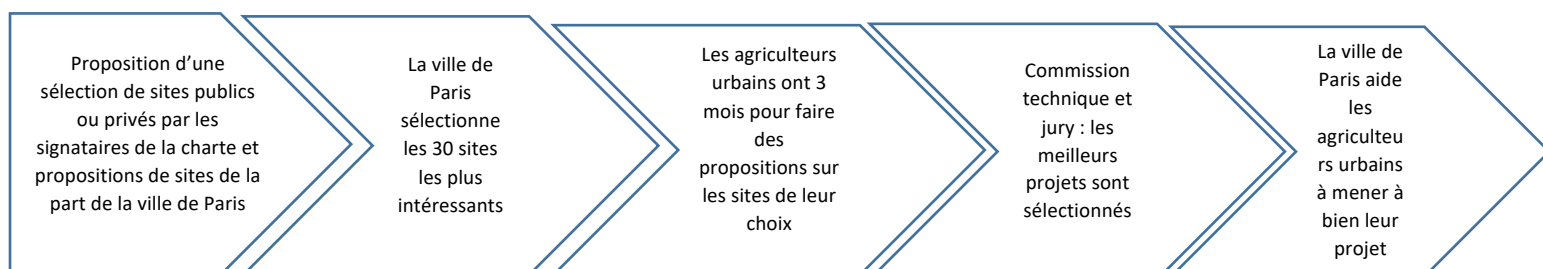
II.3. Développement de projets d'agriculture urbaine

II.3.1. La démarche des Parisculteurs Jacques-Olivier BLED, Ville de Paris

La démarche des Parisculteurs lancée en 2016 par la maire de Paris, Anne Hidalgo, a pour but d'accélérer le développement de l'agriculture urbaine à Paris.

Le projet s'est fixé pour objectif d'atteindre 30 ha d'agriculture urbaine à Paris en 2020. Il s'est traduit par la réalisation **d'une étude** par l'atelier parisien d'urbanisme qui a mis en évidence **80 ha de toits présentant un fort potentiel** pour l'agriculture urbaine et la végétalisation et **l'engagement de plusieurs appels à projet**.

Déroulé d'un appel à projet des Parisculteurs :



A ce jour, ces appels à projet ont donné lieu à **une diversité de projets** (productif, participatif, etc.) et sont présents sur chacun des arrondissements parisiens. Un tiers des sites Parisculteurs appartiennent à la ville de Paris, les deux tiers restants appartiennent aux autres signataires de la charte (avec 82 propriétaires fonciers). Concernant les Parisculteurs : 120 sites couvrant 33 ha ont été proposés dans le cadre des appels à projet parmi lesquels 60 sites couvrant 10 ha sont déjà installés.

Lorsque tous les sites seront installés 385 emplois seront créés, 2 milles tonnes de nourriture seront produites chaque année avec une grande variété de produits.

Quelques chiffres illustratifs :

- 8 millions d'euros ont été consacrés aux Parisculteurs entre 2014 et 2020
- 20% de ce budget a été consacré à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, 80% aux travaux d'adaptation des bâtiments sur les sites appartenant à la ville de Paris
- Un budget de 7 millions est prévu pour la période 2020-2026

Illustration ci-contre : production de fruits et légumes sur **le toit de l'Opéra Bastille**, vendus par la suite aux employés de l'opéra (création de deux emplois).



Le site web est accessible [ICI](#).

Le groupe LinkedIn est accessible [ICI](#).

16

II.3.2. Une place pour l'élevage en ville Guillaume Leterrier, Les Bergers Urbains

Les Bergers Urbains interviennent sur des espaces verts qui ne sont pas agricoles, dans des milieux très denses (notamment au nord de Paris). L'ambition des Bergers Urbains est de travailler en pâturage itinérant (location de moutons à l'association [Clinamen](#)) en proposant une **diversité d'actions aux partenaires variés**.

Les objectifs pour les Bergers Urbains sont de :

- Faire accepter et reconnaître la place de l'animal en ville au quotidien
- Développer le troupeau pour créer des emplois agricoles et une filière viande locale
- Promouvoir un urbanisme soutenable

Pour ce faire, deux techniques bergères sont appliquées sur le territoire :

- **Le pâturage en parcours libre** pour des actions favorisant le développement de la biodiversité et de mise en valeur de la nature en ville,
- **Le pâturage cellulaire ou « flash tonte »** : qui vise en premier lieu un entretien sur une surface adaptée aux nombres de moutons (pression de tonte) évitant le surpâturage ou le sous-pâturage néfaste à la biodiversité).

Dans le cadre de ces actions les **bailleurs établissent des conventions de mise à disposition de terrain**, sans condition de présence ou d'animation, avec des fauches annuelles avec extraction sur les parcelles pâturées. Ces actions permettent ainsi **d'ouvrir les cités sur la ville** et de les faire découvrir aux habitants.



Figure 1 Aubervilliers : deux pâturages en parcours différents en alternance une fois par mois, pour animer et lier les résidences et mettre en valeur les espaces extérieurs.



Figure 2 Garges-Lès-Gonesse : dans une coulée verte de 5,8 ha, pour un pâturage itinérant de 10 jours par an. Possibilité de transformer l'itinérance en pâturage cellulaire.



Figure 3 Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis : 4550 m² au cœur de l'université. En l'état actuel, Les Bergers Urbains estiment à 20 jours de pâturage par an.

A noter que le **pâturage en ville offre plusieurs types de services et de bienfaits** : jardinage, méditation, santé, écologie urbaine, pédagogie, tourisme.

Enfin, chaque année, les poils des moutons sont analysés pour évaluer le degré de pollution des différents espaces : aucune trace de métaux lourds n'a jamais été observée.

II. 3.3 Outils et travaux en cours, Lucile Dewful, ARB et Alice Metayer Mathieu, DRIEAT

Observatoire de l'agriculture urbaine IPR AREC

L'ARB souligne l'intérêt de **disposer de différentes typologies d'espaces cultivés en ville** : jardins partager, fermes urbaines, etc. Si la base de données mise à jour par l'Institut Paris Région des projets d'agriculture urbaine est bien renseignée concernant **les jardins partagés, les autres typologies d'espaces sont moins bien connues** et donc recensées.

L'objectif de l'observatoire mis en place est de disposer des informations générales telles que la superficie, la localisation, l'emplacement (pleine terre, toiture, etc.), type de culture, les différentes activités à développer mais aussi des informations sur les réseaux et de modes de distribution telles que vente directe, paniers, type de propriété, etc.

Travaux de définition de l'agriculture urbaine DRIEAT

Partant du constat de la diversité des types d'agricultures urbaines, la DRIEAT a formulé en 2020 **une proposition de définition de l'agriculture urbaine** : « L'agriculture urbaine se

défini par tout acte maîtrisant un cycle animal ou végétal qui se déroule en milieu intra urbain et qui fait le lien avec le milieu rural. »



18

Les différentes formes d'agriculture urbaine offrent ainsi des **externalités sociales et environnementales** qui s'inscrivent dans les ODD.

Enfin, une **diversité d'outils** sont mis à la disposition des territoires



Pour estimer les stocks et flux de carbone des sols et de la biomasse à l'échelle des EPCI



Démarche pour l'atténuation du bilan de gaz à effet de serre à l'échelle des territoires



Démarche pour établir un diagnostic des consommations d'énergie des émissions de GES à l'échelle des territoires



Outil de certification national sur la réduction des émissions



CRATER calculateur numérique de résilience alimentaire des territoires



Outil web pour évaluer sur un territoire les surfaces agricoles nécessaires pour une alimentation locale



Outil de calcul des coûts logistiques

19

Compte-rendu rédigé par Marion BENOIST-MOUTON et Manon COPIN

Réseau TEDDIF

Cet évènement a permis d'aborder les ODD :



teddif

Territoires, environnement
et développement-durable en Ile-de-France

